

TU'ARO MA'OHI

Règlement

Article 1 : Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles sur l'organisation de la « TU'ARO MA'OHI ».

ORGANISATION GENERALE

Article 2 : Comité organisateur

Le comité organisateur est composé de :

- La mairie de Punaauia représentée par son service Jeunesse et Vie Locale et son élu ;
- D'un coordonnateur des activités sportives traditionnelles.

Article 3 : Engagement des organisateurs et des participants

La mairie de Punaauia a pour mission :

- D'assurer la coordination, la logistique entre l'ensemble des services et des équipes concernées ;
- D'assurer les transports des participants des quartiers sur le lieu des manifestations ;
- De mettre en place la sécurité et les secours en concertation avec les services de la Police Municipale, les Sapeurs Pompier et le comité organisateur ;
- De promouvoir les manifestations auprès des quartiers et de se rapprocher des présidents d'associations de quartiers pour une plus large diffusion.

Le coordinateur a pour mission :

- D'assurer la partie technique des jeux : Arbitrages, gestion des rencontres...
- Contribuer au niveau du secrétariat avant, pendant et après les évènements : Inscriptions, gestion des résultats...

Les équipes ont pour mission :

- Prendre soin de l'ensemble des équipements mis à disposition ;
- Prendre les précautions et mesures nécessaires à la sécurité des biens et des personnes à l'intérieur comme à l'extérieur de sa zone d'activité ;
- Ne pas tolérer, ni exercer ou faire exercer par les pratiquants sous sa responsabilité des activités non autorisées ou nuisibles à leur sécurité, à la salubrité et la tranquillité publiques ou prohibées par la loi et les règlements en vigueur ;
- Se conformer aux prescriptions éventuelles données par la Commune ;
- Inscire et suivre leur équipe lors de l'évènement.

Article 4 : Assurance

En tant qu'organisatrice de manifestations, la Commune souscrira une assurance.

Aussi, il est conseillé à chaque équipe de souscrire une assurance pour couvrir tous les risques possibles liés aux activités de ses membres et notamment sa responsabilité civile.

CONDITION D'INSCRIPTION

Article 5 : Inscriptions

Toutes les inscriptions sont gratuites. Chaque responsable devra inscrire leur équipe auprès du service Jeunesse et Vie Locale.

Les inscriptions sont limitées à 10 équipes soit 1 voire 2 maximums par secteurs d'habitation.

Article 6 : Ages

Toute personne, Homme comme Femme, pourra participer à partir de 15 ans (15 à 17 ans requiert une autorisation parentale) jusqu'à 55 ans.

Article 7 : Présentation

Les équipes devront porter une tenue locale détaillée comme suit :

- Le **port de chaussures** fermées dessus, devant, derrière sont obligatoire.
- « **Pareu** » ou autres tenues de type locale ;
- **Couronne de tête et/ou collier autour du cou en matériaux naturels** (végétal ou animal). Les matériaux synthétiques sont prohibés ;
- Aucun bijou ou accessoire personnel (montre, bracelet...) non issu de facture locale n'est autorisé, sauf les alliances.

Article 8 : Délai

La **clôture définitive et la finalisation** des inscriptions, dont le changement des équipes, se fera **le mercredi 15 mai 2024 avant 11h00 au service JVL.**

COMPOSITION DES EQUIPES

Article 9 : Catégories et composition

Chaque équipe est constitué de **dix joueurs maximums soit 5 femmes et 5 hommes.**

Le référent de l'équipe ne peut pas participer en tant que joueur.

2 joueurs extérieur autorisé par équipe.

Est considérée comme joueur de Punaauia, toute personne définie ci-dessous :

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 - 98717 Punaauia - Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

- Résidant et administré de Punaauia ;
- Votant sur Punaauia ;
- Etudiant dont leur logement se situe sur la commune de Punaauia (attestation d'hébergement du joueur à retirer à l'état civil de l'hôtel de ville) ;
- Figurant sur la liste des personnes ayant œuvré en faveur de la population de Punaauia et voté par le comité organisateur (copie attestant que la personne est membre du bureau d'une association qui œuvre dans la commune, copie du journal officiel, liste des membres du bureau...)

Toute autre personne qui ne figure pas dans la liste ci-dessus ne pourra pas participer.

Article 10 : Présence

Aucun membre du groupe ne peut être remplacé dès lors que la compétition commence, sauf cas exceptionnel (blessé, absences justifié, arrêt maladie, accident, décès). Toute modification de la composition de l'équipe devra être soumise 3 jours avant l'évènement.

DEROULEMENT

Article 11 : Date, lieu et horaire

L'évènement « COUPE ANANI 2024 – TU'ARO MA'OHI » se déroulera au Complexe Jacques Vii de 17h00 à 22h00.

Article 12 : Lois du jeu

Les règles du jeu (voir fiche technique en annexe) seront celles émises par le comité organisateur dont le coordonnateur des activités.

Chaque joueur inscrit devra participer à un atelier.

C'est la somme des points récoltés par équipe et par défi qui désignera le vainqueur de la « COUPE ANANI 2024 – TU'ARO MA'OHI ».

Le comité organisateur et/ou le jury aura la possibilité de réorganiser et d'adapter le déroulement des rencontres suivant le nombre d'équipes inscrits, les qualifiés, etc...

Article 13 : Programme des activités

HORAIRES	ACTIVITES
16H00	Ramassage dans les quartiers par les transports de la Commune
17H00	Mise en place de chaque délégation

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

18H00	Début du défilé
18H30	Prière
18H40	Hymne "PEHEPEHE HO'I TEIE" chanté par Tehuiarii FULLER Lauréate ANANI VOICE 2023
18H50	Discours d'ouverture par Tavana
19H00 - 21H30	Début des "TU'ARO MA'OHI" <u>1er jeu : Course de saut de sac</u> Quiz n°1 <u>2è jeu : Levé de pierre</u> Quiz n°2 <u>3è jeu : Course du porteur de fruit</u> Quiz n°3 <u>4è jeu : Tir à la corde</u> Quiz n°4
21H30 - 22H00	Remise des prix Retour vers les foyers

Article 14 : Le jury

Les membres du jury au nombre de 3, seront composés de :

- Un agent du service Jeunesse et Vie Locale ;
- Un élu municipal de la commune de Punaauia ;
- Un référent de l'équipe de coordination des activités culturelles proposées.

Toute réclamation ou fraude sera étudiée par le jury. En cas de nécessité, le jury pourra entendre les équipes concernées.

Article 15 : Disqualification

L'équipe sera disqualifiée et écartée de l'évènement s'il :

- Ne respecte pas le présent règlement ;

HÔTEL DE VILLE

BP 13001 – 98717 Punaauia – Polynésie française

Tél : (689) 40.86.56.56 — Fax : (689) 40.45.06.06 — Courriel : mairiepunaauia@mairiedepunaauia.pf — www.punaauia.pf

- Ne respecte pas les officiels (animateur, arbitre, agent communal...);
- Est responsable d'un accident ou d'une gêne survenue durant les rencontres (laisser à l'appréciation du comité organisateur);
- L'un de ses joueurs a consommé de l'alcool ou/et des produits interdits.

Article 16 : Exclusion

Tout participant, joueur, équipe, spectateur, etc. pourront être exclus des différentes manifestations organisées s'il est à l'origine d'un conflit (bagarres, insultes ou autres) ou ne respectant pas le Fair Play.

Seul le comité organisateur sera tenu de régler le conflit. En cas de nécessité, le comité pourra entendre les différentes personnes concernées.

AUTRES

Article 17 : Droit à l'image

La Commune de Punaauia se donne le droit de réaliser des prises de vues (photos ou vidéos) de l'évènement, et de les diffuser sur Internet à travers la page Facebook « Ville de Punaauia » et/ou les médias.

Article 18 : Prix

Les prix seront diffusés ultérieurement.

Article 19 : Engagement

Dès l'inscription, l'association et/ou l'équipe s'engage à respecter le règlement et à respecter le programme des rencontres. L'inscription validée vaut pour acceptation du règlement.

Article 20 : Modification du présent règlement

Le comité organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement. Il devra en informer les différentes associations et équipes inscrites aux différentes manifestations.